

Se faire aider pour pérenniser ses activités ou ses emplois dans le secteur culturel

Bonjour à tous

J'ai le plaisir de vous adresser une information détaillée sur ce dispositif susceptible de vous aider à structurer, développer, pérenniser vos activités. L'appréhension d'un nouveau dispositif d'appui est toujours un peu complexe. J'espère que ce topo vous permettra d'aller plus loin et de voir s'il peut vous être utile et comment l'activer.

Un réseau pour aider les structures porteuses d'activités d'utilité sociale

L'Etat (Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Cohésion sociale), la Caisse des dépôts et consignations, le Fonds social européen et certaines collectivités ont mis en place un réseau d'accompagnement des structures porteuses d'activités d'utilité sociale (associations, coopératives, structures d'insertion,...), comme il en existe déjà pour l'accompagnement à la création d'entreprise.

Ce dispositif a pour objectif la consolidation et le développement des activités et services d'utilité sociale. C'est un outil de développement local au service des territoires, il est porteur d'un enjeu majeur : la promotion des initiatives socio-économiques.

Le dispositif s'articule autour

d'un accompagnement local assuré par les **DLA** : Dispositifs Locaux d'Accompagnement.

d'une coordination régionale portée par les **C2RA** : Centres Régionaux de Ressources et d'Animation.

d'un apport d'expertise par l'intermédiaire des **CNAR**, Centres Nationaux d'Appui et de Ressources, en cours de mise en place.

Enfin, une mission nationale d'animation, d'outillage, d'appui technique et de qualification de ces opérateurs a été confiée par le Ministère et la CDC à **l'Avise**. Objectif : animer et garantir la qualité de l'ensemble du dispositif.

Comment ça marche ?

Le salarié ou l'employeur du domaine social au sens large (CULTURE, ENVIRONNEMENT, SPORT, et SANITAIRE ET SOCIAL) se posent des questions sur la pérennisation et le développement de leurs activités. Ils entrent en contact avec l'organisme missionné pour gérer le DLA. L'intervention du DLA se fait en 4 phases :

1. Accueil et orientation

Un intervenant du DLA présente à la structure les missions du DLA, son fonctionnement. Il l'informe, répond à ses questions et vérifie avec elle la pertinence de l'intervention du DLA auprès de la structure. Le cas échéant, il l'oriente vers les ressources du territoire.

2. Diagnostic partagé

Le DLA effectue avec la structure un diagnostic global de son activité, afin :

- de repérer les pistes (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques financières, etc.) sur lesquelles agir pour la consolider ;
- * d'identifier les besoins d'accompagnement pour résoudre des difficultés rencontrées, favoriser la réussite d'un plan de développement ou de pérennisation, accompagner l'évolution des activités ou du statut de la structure.

3. Mise en place d'ingénieries d'accompagnement

A l'issue de ce diagnostic partagé, le DLA finance l'intervention d'experts spécialisés, choisis avec la structure, en fonction des besoins identifiés. La structure peut bénéficier d'accompagnements individuels (réalisation d'un plan de communication, mise en place d'une comptabilité analytique, mise en place d'outils de gestion ou de management, appui à l'organisation, refonte du projet de la structure, etc.) ou collectifs avec d'autres structures du territoire.

4. Suivi

Le DLA suit et évalue l'intervention mise en oeuvre, assure un accompagnement de la structure dans le temps. En cas de besoin, il peut mettre en place de nouvelles ingénieries d'accompagnement.

La liste des organismes missionnés pour piloter le dispositif DLA (en général 1 par département) : <http://www.avise.org/>

N'hésitez pas à les contacter

Le CNAR CULTURE

Les structures associatives du réseau FAMDT sont évidemment concernées au premier chef par ce dispositif, ne serait-ce pour les stratégies de sortie du dispositif NSEJ (emplois jeunes) ou l'information sur les emplois tremplins, mais aussi pour d'autres sorte de diagnostic : aide à la stratégie, audit, organisation interne.... Il nous a semblé important que les acteurs du secteur culturel se regroupent pour mieux évaluer, rendre plus performantes et adaptées les solutions et les intervenants proposés par les DLA.

En clair, il s'agissait –expérience vécue par moi même- d'éviter de suivre une journée de formation pour la pérennisation des NSEJ dans les NTIC

(nouvelles technologies d'informations et de communication) dans laquelle l'intervenant vous expliquait que l'on pouvait financer le poste avec des solutions farfelues : rester ouvert le soir pour le public en lui faisant payer l'accès à Internet, organiser des tombolas, augmenter les cotisations, faire des gâteaux....

Pour animer ces dispositifs, 4 centres de ressources et d'animation ont été mis en place avec les spécialités CULTURE, ENVIRONNEMENT, SPORT, et SANITAIRE ET SOCIAL. Comme les fédérations de musiques actuelles, la Ligue de l'enseignement et les autres partenaires signataires de l'accord d'association ont amorcé avec l'association Opale la mise en place d'un CNAR Culture avant que l'Etat ne formalise cette structuration, le CNAR Culture est le seul CNAR à associer dans sa stratégie et son fonctionnement, les représentants de ses usagers potentiels.

La FAMDT est signataire du contrat d'association du Cnar Culture avec Opale.

<http://www.culture-proximite.org/index.html>

En pièce jointe, vous trouverez une fiche de présentation du CNAR Culture, une présentation du fonctionnement des DLA et leur évaluation sur 2005.

N'hésitez pas non plus à contacter Opale ou bien la FAMDT. Faites nous remonter les infos si vous avez ou allez, bénéficier du dispositif.

Cordialement à tous

Pierre-Olivier Laulanné

Directeur Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles